

COMMUNE DE GRANDVILLARD



Bulletin d'information numéro 62 – novembre 2008

Table des matières :

A.

1. Convocation à l'assemblée communale
2. Budgets 2009
3. Présentation du plan financier 2009-2013
4. Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut
5. Achat de terrain à bâtir et financement
6. Election des membres d'une commission des naturalisations
7. Adoption d'un règlement du personnel
8. Adoption d'un nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens
9. « Place du Saudillet - Agorespace » - nouvelle place multisports
10. Travaux de réfection de la route de la Gare : secteur carrefour « Pont de pierre »
11. Travaux effectués à titre privé qui peuvent provoquer des perturbations du trafic sur le réseau routier communal
12. Le coin des sociétés

B.

1. Commande d'extrait de casier judiciaire au guichet postal ou en ligne
2. Crèche-nursery « A Petits Pas ... »
3. Croix Rouge fribourgeoise, association cantonale – Chaperon Rouge
4. Fédération fribourgeoise des retraités, section de la Gruyère
5. Pro Senectute Fribourg - Service de déclaration d'impôt pour les plus de 60 ans
6. Divers

A.

1.

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 26 novembre 2008, à 20.00 heures, à la Salle communale,
à Grandvillard**

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 avril 2008** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal)
- 2. Budgets 2009** (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 2.1. *Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements*
 - 2.2. *Stand de tir : installation de récupérateurs de balles*
 - 2.3. *Achat d'un bus scolaire*
 - 2.4. *Remplacement d'une conduite d'eau potable : tronçon Camp militaire – carrefour « route des Auges »*
 - 2.5. *Réfection de la toiture du chalet d'alpage du « Petit Mont »*
 - 2.6. *Solde participation et contribution spéciale aux frais du remaniement parcellaire*
 - 2.7. *Achat de terrain à bâtir et financement*
 - 2.8. *Rapports de la commission financière*
 - 2.9. *Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements*
- 3. Présentation du plan financier 2009-2013**
Préavis de la commission financière
- 4. Election des membres d'une commission des naturalisations**
- 5. Adoption d'un règlement du personnel** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté sur le site internet www.grandvillard.ch, sous la rubrique « Bulletins d'information » ou au Bureau communal)
- 6. Adoption d'un nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté sur le site internet www.grandvillard.ch, sous la rubrique « Bulletins d'information » ou au Bureau communal)
- 7. Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

2.

Budgets 2009

Conformément aux articles 87 et suivants de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le conseil communal a établi les budgets de fonctionnement et des investissements de l'année 2009. Ces budgets seront soumis à l'assemblée communale du mercredi 26 novembre 2008. Ils sont à disposition, pour consultation, au Bureau communal.

Budget de fonctionnement

Ce budget comprend tous les produits et toutes les charges, amortissements des dettes compris. Les produits et les charges sont spécifiés par l'énumération détaillée de leurs objets. Ils sont inscrits pour leur montant brut, sans compensation.

Selon la récapitulation ci-annexée, **ce budget se résume comme suit :**

Charges	3'272'017.00
Revenus	3'210'510.00
Excédent de dépenses	61'507.00

Il tient compte d'éléments nouveaux dont les plus importants sont les suivants :

- Au chapitre « Enseignement et formation »
 - a) Introduction d'une 2^{ème} année d'école enfantine - elle se fera progressivement dès l'automne 2009. Elle provoque une augmentation de Fr. 13'000.00 au poste « Participation aux dépenses cantonales pour l'école enfantine ». A relever cependant que pour contribuer aux frais engendrés par l'introduction de cette 2^{ème} année d'école enfantine, le canton va verser aux communes une certaine compensation. Pour Grandvillard, la recette extraordinaire y relative est budgétisée au poste 990.451.01 par Fr. 23'000.00.
 - b) La contribution communale aux écoles spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées doit, dès l'année 2009, être comptabilisée au chapitre « Enseignement et formation ». Il en résulte une diminution de Fr. 60'000.00 au chapitre des affaires sociales et une augmentation de Fr. 76'800.00 à celui de l'enseignement et formation.
- Au chapitre « Economie » - Tourisme
 - a) Introduction d'une contribution au Parc national régional (PNR) de Fr. 5'175.00. Il s'agit de la contribution annuelle à la phase de création du projet PNR. L'adoption du budget par l'assemblée aura pour effet d'accepter l'adhésion provisoire de la commune au PNR. L'assemblée se prononcera sur l'adhésion définitive de la commune après établissement de la charte et l'approbation du projet par la Confédération.
Vous trouvez une présentation détaillée du projet de PNR au chapitre 4/A du présent bulletin d'information.
 - b) Augmentation de l'ordre de Fr. 6'000.00 à la contribution d'investissement de l'Association Régionale la Gruyère (ARG), vu l'introduction de la 1^{ère} annuité pour les projets de remontées mécaniques de Jaun et Moléson.

Budget des investissements

1) Investissements projetés soumis à l'assemblée du 26.11.2008

No ordre (tractanda assemblée)	Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
2.2	150.503.00	Assainissement installation de tir - Compte tenu des exigences légales en la matière, les cibles doivent être équipées de récupérateurs de balles. Les 10 cibles en seront équipées, dont 4 à charge de la Commune de Grandvillard.	18'000.00	
2.3	290.506.01	Participation à l'achat de bus scolaires - Conformément aux directives officielles, dès le 1er janvier 2010, tous les bus scolaires devront être équipés de ceintures de sécurité. Par conséquent, le bus en service depuis 2001 devra être remplacé en fin d'année 2009.	26'000.00	
2.4	700.501.00	Amélioration réseau distribution d'eau / conduites - Il s'agit du remplacement de la conduite sur le tronçon "Camp militaire - carrefour Route des Auges". Celle-ci doit être remplacée en raison de la mauvaise qualité des tuyaux posés entre 1975 et 1977.	130'000.00	
	700.661.00	Subvention de l'ECAB pour le remplacement de la conduite ci-dessus.		10'000.00
2.5	943.503.00	Assainissement chalets et alpages - Réfection d'un pan du chalet du Petit-Mont, avec pose d'Eternit 40/60, endommagé par les intempéries 2005	27'000.00	
	943.661.00	Indemnité de l'ECAB		14'000.00

2.6	944.564.00	Contribution au Syndicat d'AF pour le remaniement parcellaire (RP) - Solde dû sur les frais de construction et contribution spéciale de la commune. Cette dernière est accordée du fait de l'amélioration de la qualité de vie dans le village résultant du déplacement des fermes dans la zone agricole et de l'octroi à la commune par le Syndicat RP d'une surface d'environ 20'000m ² .	130'000.00	
2.7	945.500.00	Achat de terrain (inclus les frais y relatifs) - parcelle art. 4516 - voir point 5/A du bulletin d'information	187'000.00	
		Totaux	518'000.00	24'000.00

2) Autres investissements liés à une décision antérieure de l'assemblée communale

No d'ordre	Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
1	620.501.00	Assainissement Route de la Gare - tronçon "Pont de pierre" - report du solde de crédit accordé par l'assemblée du 28.11.2007 car les travaux n'ont été que partiellement réalisés en 2008.	87'500.00	
2	700.610.00	Taxe de raccordement au réseau d'eau potable		2'400.00
3	710.610.00	Taxe de raccordement au réseau d'eaux usées		2'000.00
		Totaux	87'500.00	4'400.00

Récapitulation du budget des investissements

		Dépenses	Recettes
	Investissements projetés soumis à l'assemblée du 26.11.2008	518'000.00	24'000.00
	Report des investissements liés à une décision antérieure de l'assemblée communale	87'500.00	4'400.00
	Totaux	605'500.00	28'400.00
	Excédent global de dépenses		577'100.00

3.

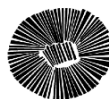
Présentation du plan financier 2009-2013

La planification financière est un instrument de gestion à disposition des autorités et de l'administration qui reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme, compte tenu des prévisions qui peuvent être établies sur la base de cette situation et d'informations d'ordre économique, politique et social. Il appartient ensuite aux autorités de faire usage de cet instrument pour corriger les écarts et tenter d'extraire le ménage communal d'évolutions non souhaitables annoncées par la prévision.

En application de l'article 43c du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le conseil communal a l'obligation dès l'automne 2007 d'adopter un plan financier. Aussi, le plan établi en 2007 a été mis à jour en fonction des dernières informations connues.

Ce plan est transmis à la Commission financière pour préavis. Suite de quoi, il est présenté à l'assemblée communale afin qu'elle en prenne acte.

4.



PARC NATUREL RÉGIONAL
GRUYÈRE PAYS-D'ENHAUT
PROJET

Pourquoi un Parc Naturel Régional ?

Notre région bénéficie d'un milieu naturel extraordinaire par la beauté de ses paysages, le bon air qui nous est offert et le caractère paisible du milieu. Cependant, ces avantages que nous offre la nature ne sont pas suffisamment exploités. La Société de développement de l'Intyamou (SDI) et les Sociétés d'intérêt villageois (SIV) s'efforcent de mettre en valeur ces atouts que nous possédons ; mais elles ont besoin d'un soutien pour redynamiser la région.

Dès lors, le conseil communal se propose de participer avec les communes de Rossinière, Château-d'Oex, Rougemont, Ormont-Dessous (Les Mosses), Villeneuve, Veytaux, Montreux, Charmey, Cerniat, Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz, Haut-Intyamou, Bas-Intyamou à un projet de Parc Naturel Régional (PNR) qui va dans la direction choisie par les agriculteurs et les SIV, mais en bénéficiant en plus d'une forte contribution financière de la Confédération.

Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional ?

Il ne faut pas confondre le Parc Naturel Régional avec le Parc National où presque tout est protégé au point de devenir une réserve. Le PNR n'est pas une réserve où l'on ne peut plus rien faire sous prétexte que tout est protégé ; bien au contraire, c'est un territoire naturel vivant et innovant où toutes les activités habituelles se retrouvent.

Selon la Confédération, le Parc Naturel Régional est un vaste territoire essentiellement rural, en grande partie habité par l'homme. Il se caractérise par une forte valeur naturelle et culturelle, par une diversité écologique remarquable et par la beauté de ses paysages.

Dans cet environnement remarquable (paysages de haute valeur naturelle), le concept de Parc Naturel Régional demande que les initiateurs de tels projets proposent une planification pour la

gestion intégrée des ressources (accord environnemental, adéquation sociale, compatibilité économique). Les activités que nous connaissons aujourd'hui seront mises en évidence d'abord puis développées. Un Parc Naturel Régional peut être organisé autour d'un élément naturel ou culturel marquant du patrimoine régional : cours d'eau, lac, chaîne de montagnes, curiosité géologique, mode d'exploitation agricole, élément naturel important.

Le **développement économique** représente un des objectifs majeurs du Parc Naturel Régional. Ce concept se veut dynamique pour le développement des régions périphériques, notamment pour le milieu rural.

L'appui économique proposé par la Confédération se matérialise dans le développement d'une politique de labels permettant au client d'identifier la haute qualité environnementale, culturelle et sociale des produits réalisés dans le périmètre du parc. L'enjeu consiste ici à donner une preuve de l'authenticité de produits alimentaires, industriels, artisanaux et de services (fromages – viandes – bois – tourisme – transport, etc.). Notre région possède plusieurs objets labellisés ou à labelliser.

La création d'un parc naturel a pour buts :

- le renforcement de l'économie régionale par le maintien et la création de places de travail et la diversification de l'offre touristique ;
- le renforcement des chaînes de valeurs ajoutées et des effets induits au sein d'une région ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et paysager, culturel (faune – flore – paysages ruraux) ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine culturel (bâtiments – sites et ensembles construits – voies de communications historiques – traditions et savoir-faire).

Il est difficile d'imaginer un développement industriel de notre région à l'heure où les industries se concentrent près des centres urbains et des grands axes de communication. Cherchons d'autres solutions. La création d'un parc naturel, avec l'aide de la Confédération, est une voie qui peut apporter un plus économique pour la commune et la région.

Claudine Castella, conseillère communale

5.

Achat de terrain à bâtir et financement

Le conseil proposera à l'assemblée du mercredi 26 novembre 2008 l'achat d'un terrain à bâtir, immeuble numéro 4516 NE, d'une surface de 7'828 m². Ce terrain est propriété actuelle de Madame Anne Stojilkovic-Currat, domiciliée à Villeneuve. Il est situé à l'Est du parc du « Saudillet », en bordure du ruisseau de la « Taouna ». Il est sis en zone résidentielle à faible densité, périmètre d'aménagement différé. Le prix est arrêté à 23 fr. le mètre carré, soit au total à 180'044 fr., somme à laquelle s'ajoutent les frais de transfert de propriété et d'inscription au registre foncier. L'opération est financée par le produit de la vente d'une parcelle « Route de la Ria » : 58'050 fr. ; le solde par emprunt bancaire.

Cet achat a pour but d'offrir la possibilité de poursuivre à moyen, voire à long terme et de manière mesurée, le développement des zones à bâtir.

Le conseil communal

6.

Election des membres d'une commission des naturalisations

A la suite de la révision de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2008.

Cette révision n'apporte, en soi, pas de changements majeurs, mais modifie quelque peu les étapes de la procédure de naturalisation. Les nouvelles dispositions visent à simplifier le déroulement de la procédure de naturalisation, par conséquent à éviter des délais supplémentaires de traitement des demandes. Elles renforcent également le rôle des communes.

Désormais, sitôt le rapport d'enquête administrative établi par le Service de l'état civil et des naturalisations, le dossier sera transmis par ledit service au conseil communal en vue de la décision d'octroi du droit de cité communal.

Lorsque l'exécutif communal aura rendu sa décision, le dossier sera retourné au service précité pour suite de la procédure.

L'article 34 LDCF al. 1 prescrit :

« **Art. 34** Audition par une commission des naturalisations

¹Chaque commune institue une commission des naturalisations dont les membres sont élus par l'assemblée communale ou le conseil général pour la durée de la période administrative. La commission des naturalisations doit comprendre entre cinq et onze membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune.

En raison des demandes peu nombreuses qui lui sont soumises, les membres du conseil fonctionneront, jusqu'à la fin de la période administrative, soit jusqu'en 2011, également en qualité de membres de la commission des naturalisations.

Le conseil communal

7.

Adoption d'un règlement du personnel

La loi du 25 septembre 1980 sur les communes dispose en ses articles 69 et suivants :

« **Personnel communal**

Art. 69 Personnel communal

¹Le présent chapitre s'applique aux personnes qui exercent une activité au service de la commune et qui sont rémunérées pour cette activité. L'alinéa 2 demeure réservé.

²Les mandats conférés par une élection populaire ne sont pas régis par le présent chapitre.

Art. 70 Droit applicable

¹Sous réserve des dispositions de la présente loi, les communes peuvent adopter, par un règlement de portée générale, leurs propres règles relatives au personnel.

²A défaut d'un règlement communal de portée générale et sous réserve de la présente loi, les dispositions de la loi sur le personnel de l'Etat, hormis les articles 4 à 23, 132 al. 1 et 2 et 133 al. 1, ainsi que ses dispositions d'exécution s'appliquent par analogie au personnel communal à titre de droit communal supplétif. ».

Afin d'uniformiser et de régir les rapports de travail des membres du personnel communal, le conseil a établi un règlement. Ce règlement s'appliquera aux personnes engagées au service de la commune. En revanche, les membres du corps enseignant ne sont pas concernés ; ils sont soumis à la loi sur le personnel de l'Etat (LPers).

L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2009.

Ce document est soumis à l'assemblée communale du 26 novembre 2008 en vue de son adoption. Il peut être consulté sur le site internet www.grandvillard.ch, sous la rubrique « Bulletins d'information » ou au Bureau communal).

Le conseil communal

8.

Adoption d'un nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens

Le « règlement relatif à la perception d'un impôt sur les chiens » du 4 décembre 1984 fixe l'impôt annuel à 20 fr. par chien. Ce règlement comprend également quelques dispositions relatives à la détention de chiens.

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2007, de la loi du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh) et à l'adoption par le Conseil d'Etat, le 11 mars 2008, d'un règlement y relatif (RDCh), il convient d'établir un nouveau règlement communal, lequel abrogera celui du 4 décembre 1984 devenu obsolète.

Ledit règlement a pour but d'assurer l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques en matière de détention de chiens et de déterminer leur imposition sur le territoire communal. Il mentionne les obligations essentielles qui découlent de la LDCh. Il arrête le montant de l'impôt à 40 fr. par chien et par année. Les commerçants de chiens au bénéfice d'une patente payeront une redevance annuelle de 150 fr.

Ce document peut être consulté sur le site internet www.grandvillard.ch, sous la rubrique « Bulletins d'information » ou au Bureau communal).

Le conseil communal

9.

« Place du Saudillet - Agorespace » - nouvelle place multisports

C'est en novembre 2007 que l'assemblée communale acceptait la proposition de l'aménagement d'une place multisports au Saudillet.

Après étude approfondie et visites de plusieurs places multisports, le concept « Agorespace » a été privilégié. Ce concept réunit les avantages suivants :

- ✓ Terrain esthétique respectant le site et assurant une bonne intégration
- ✓ Palissades et frontons en bois, solides et sécurisés, véritables partenaires de jeux
- ✓ Gazon synthétique souple avec sable de quartz intégré pour jouer comme les pros
- ✓ Sol parfaitement plat sur couche bitumeuse filtrante permettant une infiltration optimale des eaux de pluie

- ✓ Solidité de l'installation et entretien minimal
- ✓ Lieu de rencontre convivial et sécurisant permettant la pratique d'au moins 8 sports :
 - Football
 - Basketball
 - Handball
 - Volley-ball*
 - Badminton* *moyennant la pose aisée et rapide d'un filet multifonctions
 - Tennis ballon* réglable en hauteur selon les règles de chaque sport
 - Tennis*
- ✓ Possibilité assez aisée d'installer une patinoire naturelle par température prolongée inférieure à -5 C°

Depuis le 10 octobre 2008, c'est avec beaucoup de joie et d'enthousiasme que les enfants ont pris possession de la nouvelle installation sportive. Les maîtres de l'école primaire sont ravis de bénéficier de ce terrain de sport pour les leçons de gymnastique. L'occupation de l'Agorespace ainsi que les échos très favorables quant à sa réalisation sont plus que réjouissants.



Quelques travaux sont encore à réaliser pour une utilisation optimale de l'installation :

- Fin octobre 2008 : plantation d'une haie de charmilles séparant le parking à la place d'agrément du Saudillet.
- Début novembre 2008 : pose de planches fixées au bas du pourtour des palissades et des frontons afin de contenir l'eau pour la fabrication de la glace (patinoire).
- Hiver 2008/2009 : expérimentation de l'aménagement de la patinoire (si les températures le permettent). A cet effet, l'aide de bénévoles pour l'entretien et la maintenance de la glace est nécessaire. Nous lançons donc un appel aux jeunes, aux retraités et à toutes personnes disponibles intéressées à donner un coup de main, particulièrement en soirée. Merci de vous annoncer auprès de Daniel Raboud au 079/734.20.29.
- Hiver 2008/2009 : établissement d'une charte et réglementation concernant l'utilisation de la place multisports, en particulier sur le processus de réservation du terrain pour les sports individuels tels que tennis et badminton. Un groupe de travail issu de nos partenaires, à savoir Monsieur Markus Etter, les délégués du conseil communal, de la Société d'intérêts villageois, de la Société de jeunesse et de l'Intersociété, a été constitué pour mener à bien cette réglementation.

- Printemps 2009 : ensemencement du parking et du chemin d'accès à la place de pique-nique (gravier végétalisé).
- Printemps 2009 : prolongement de 3 mètres de chacun des 2 frontons pour une pratique plus aisée du tennis. Frais d'agrandissement pris en charge par Monsieur et Madame Markus Etter.
- Printemps 2009 : pose d'un pare-ballons sur fronton côté route de la Gare (filets d'une hauteur de 5 mètres de couleur verte).
- Printemps 2009 : mise en valeur de la place d'agrément du Saudillet.

Afin d'intégrer de façon optimale le terrain multisports au site du Saudillet, le conseil communal a fait appel à un architecte-paysagiste. L'entreprise « Dessine-moi un jardin » nous a livré une analyse globale et nous a fait des propositions.

L'état sanitaire des peupliers restants est inquiétant et sans équivoque. Atteints par la limite d'âge, ils sèchent, mettent du gui et présentent un réel danger par la chute de branches sèches. Dans le courant du printemps, ils seront abattus et remplacés par d'autres espèces locales mieux adaptées à ce genre de site. Certains troncs resteront en terre et seront sculptés à la tronçonneuse.

Un espace pour la petite enfance sera aménagé entre le chemin d'accès au petit chalet et la « Taouna ».

Il est prévu d'équiper la place de pique-nique de tables et bancs supplémentaires ainsi que d'un grill.

- Hiver et printemps 2009 : préparation avec les partenaires de **l'INAUGURATION DU TERRAIN MULTISPORTS** qui aura lieu le **samedi 23 mai 2009**.

Le site du Saudillet est une zone de loisirs accessible tous les jours à toute personne. Chaque utilisateur est prié de respecter l'infrastructure, ses alentours et de cohabiter avec courtoisie et civilité avec les autres utilisateurs de la place. Un égard particulier est demandé pour le voisinage.

Le conseil communal souhaite de tout cœur que notre magnifique site du Saudillet avec son nouvel « AGORESPACE » soit une véritable zone de détente et de sports où règne l'esprit de rencontre et de convivialité.

Daniel Raboud, conseiller communal

10. Travaux de réfection de la route de la Gare : secteur carrefour « Pont de pierre »

Les travaux de goudronnage du secteur carrefour « Pont de pierre » jusqu'au passage à niveau de Villars-sous-Mont ont été exécutés les 25 et 26 juillet 2008.

Selon la planification, la rénovation du pont sera effectuée au cours du premier trimestre de l'année prochaine. Le trottoir (orientation : Albeuve) sera élargi ; en revanche, celui (orientation : Estavannens) sera supprimé. Le tracé de la route a été adapté à l'état de l'ouvrage après rénovation. Une dernière couche de revêtement (tapis bitumineux) sera posée lorsque l'ouvrage sera achevé.

En temps utile, les mesures de circulation seront mises en place.

Daniel Raboud, conseiller communal

11.

Travaux effectués à titre privé qui peuvent provoquer des perturbations du trafic sur le réseau routier communal

En raison du trafic local, chacun est invité à annoncer au Bureau communal toute intervention (réparation de conduites d'eau ou autres) qui peut provoquer des perturbations de circulation, en particulier celle des bus TPF dont les horaires doivent être observés.

Pour éviter des désagréments, des mesures peuvent être mises en place sur demande auprès du conseil communal (déviation, signalisation).

Le conseil communal

12.

Le coin des sociétés

Société de musique L'Echo du Vanil-Noir, Grandvillard

Afin de marquer le 100^{ème} anniversaire du giron des musiques gruériennes, la société de musique l'Edelweiss de Charmey a organisé les 18 et 19 octobre dernier une rencontre musicale.

Chaque société était invitée à présenter devant deux juges trois pièces de son choix (une marche, un solo avec accompagnement et une pièce de musique légère).

Les musiciennes et musiciens de l'Echo du Vanil-Noir se sont produits le samedi après-midi. Sous la baguette de Bruno Grandjean, le public a pu apprécier le talent de Morgane Grandjean au cornet. Mais le travail de chacun a été grandement récompensé, puisque la société termine au 1^{er} rang de sa catégorie.

Beau succès pour un ensemble ne comptant qu'une vingtaine de membres. Cependant, nous espérons que ce bon résultat encouragera non seulement les jeunes de notre village à suivre les cours de solfège mis sur pied par l'Echo du Vanil-Noir, mais également des musiciens déjà expérimentés à rejoindre nos rangs.

Nous restons à disposition de toute personne intéressée par notre société et nous nous ferons un plaisir de vous présenter les différents instruments ainsi que les techniques d'apprentissage de la musique.

Contact : Jocelyne Jaquet, présidente, tél. 026 921 21 84



Le programme de l'Intersociété est publié par affichage au pilier public ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch.

B.**1.****Commande d'extrait de casier judiciaire au guichet postal ou en ligne**

Depuis cette année, vous avez la possibilité de commander un extrait du casier judiciaire, soit par poste, soit en ligne (par voie électronique).

Quel est le mode de commande qui me convient le mieux ?	
Commande par Internet	Commande au guichet postal
<ul style="list-style-type: none"> • Je dispose d'une carte de crédit (Mastercard, Visa ou Postcard) et peux/veux l'utiliser pour régler l'émolument. • Je veux passer la commande de l'extrait de suite sans être lié par les horaires d'ouverture des bureaux de poste. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je ne possède pas de carte de crédit ou ne veux pas l'utiliser pour un paiement par Internet. • Je peux passer commande en me présentant en personne au guichet postal.
Conditions de commande par Internet: <ul style="list-style-type: none"> • Envoi par la poste d'une copie du passeport, de la carte d'identité ou du livret pour étranger avec le formulaire de commande imprimé et signé. • Le paiement est pris en compte si effectué au moyen d'une carte de crédit ou Postcard. Si le paiement de l'émolument est effectué au guichet postal, le récépissé doit être joint à l'envoi (conformément aux instructions sur Internet). 	Conditions de commande au guichet: <ul style="list-style-type: none"> • Le client doit se rendre en personne au guichet postal et présenter une pièce d'identité valable (passeport, carte d'identité ou livret pour étranger). • Le paiement s'effectue de suite (en espèces ou par Postcard).
Je recevrai l'extrait en l'espace de quelques jours.	Je recevrai l'extrait en l'espace de quelques jours
Adresse : www.casier.admin.ch.	En cas de doute, il est possible de vérifier sur le site Internet de la Poste quels sont les offices qui sont reliés au Casier judiciaire suisse (site Internet de la Poste).

2.



« HISTOIRE D'ENFANTS »

Il était une fois...

L'histoire aurait pu débiter ainsi puisqu'il y eut tout d'abord la crèche « Lè Moujè » à Pringy. Ensuite est née la crèche-nursery « A Petits Pas... ». Dès janvier 2006, cette nouvelle structure s'est installée à Epagny, au rez-de-chaussée d'une maison agrémentée d'un jardin dans lequel peuvent s'ébattre en toute sécurité les enfants accueillis.

Ceux-là peuvent être au nombre de 21, répartis comme le nom l'indique, dans un secteur « nursery » pour 6 enfants entre 2 mois et 2 ans, ou dans un secteur « crèche » pour 15 enfants de 2 à 6 ans.

Aujourd'hui, « A Petits Pas... » rassemble 60 enfants accompagnés par une équipe éducative de 8 personnes : 3 éducatrices, 1 nurse, 1 auxiliaire, 2 apprenantes et 1 stagiaire. Ce groupe a mis un point d'honneur à élaborer son propre projet pédagogique afin de se donner une ligne d'action commune qui puisse aussi être consultée par les parents, programme essentiellement constitué d'une pédagogie par objectif. Une thématique annuelle anime les activités entreprises avec les enfants : pour cette année 2008-2009, il s'agit de « Contes et légendes... ».

L'association à l'origine de la crèche est régie par un comité composé de 7 membres, bénévoles pour la plupart, et soutenue par 5 communes signataires d'une convention, à savoir Broc, Bas- et Haut-Intyamon, Grandvillard et Gruyères. Financièrement, elle bénéficie donc de l'appui de ces communes, d'un apport de démarrage de l'OFAS et également d'un don de la Loterie Romande. Régulièrement, elle organise des lotos qui produisent des revenus substantiels supplémentaires, tout comme elle se rappelle aux bons souvenirs de ses généreux membres et donateurs pour le règlement des cotisations.

Finalement, le plus simple serait de la découvrir par vous-mêmes : que ce soit par une visite, par une inscription (il reste quelques places !) ou par une demande de renseignement ; prenez contact avec la responsable Maud Campalto au 026 921 39 96 ; consultez notre site Internet sur www.apetitpas.ch ; ou soyez à l'affût de la prochaine manifestation au nom d' « A Petits Pas... » et venez nous trouver : vous serez toujours les bienvenus !

3.

Croix Rouge fribourgeoise, association cantonale



Chaperon Rouge

« Service de garde d'enfants à domicile...

un soutien efficace aux familles en cas d'urgence, de maladie, ou de situation exceptionnelle !

- Votre enfant est malade et vous devez vous absenter ?
- Vous-même êtes malade et ne pouvez vous occuper de votre enfant ?
- Vous cherchez une solution de garde ponctuelle en urgence ?

Une situation d'urgence ?

On le sait, le réseau social et les aides habituelles sont rapidement limités lorsque la situation au sein de la famille devient exceptionnelle :

- L'enfant tombe malade et ne peut aller à la crèche ou à l'école ...
- La maman sort de l'hôpital et n'est pas encore apte à s'occuper des enfants...
- La maman de jour doit s'absenter quelques jours à cause d'un décès dans la famille...

La Croix-Rouge recrute avec soin des collaboratrices professionnelles et motivées dont le savoir-faire et l'expérience reposent sur une formation large et continue.

Comment ça marche ?

1. Annoncez vos besoins à la centrale téléphonique aux heures suivantes :
Lundi-vendredi: 07h30 - 11h30 - 026 347 39 49
Dimanche - jeudi : 20h00 - 21h00 - 076 347 39 49
2. Du lundi au vendredi, une personne est mise à votre disposition dans les quatre heures suivant votre appel.
3. Votre enfant est alors entouré pour ses médicaments, repas, jeux et son bien-être, en fonction des indications données par les parents.
4. Notre aide se termine lorsque vous êtes en mesure de reprendre le relais. ».

Pour tout complément d'information :

Chaperon Rouge
Croix-Rouge fribourgeoise
Rue G.-Techtermann 2
Case postale 279
1701 Fribourg

Tél. 026 347 39 49

076 347 39 49

e-mail : chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch

www.croix-rouge-fr.ch

Vous trouverez, reproduite ci-dessous, une circulaire de la Fédération des retraités, section de la Gruyère,

Si vous n'êtes pas encore affiliés à notre fédération qui compte environ mille membres, nous vous adressons un pressant appel. Venez à nous, ensemble nous mettrons tout en œuvre pour assumer les buts de notre association et plus particulièrement les activités bénévoles et le dialogue entre les générations.

Ci-après, quelques informations sur les buts et les activités de l'association.

Buts de l'association fribourgeoise

- *Définir et promouvoir une politique sociale favorable à toutes les générations.*
- *Défendre les intérêts sociaux, culturels et économiques de ses membres.*
- *Lutter pour une meilleure insertion des aînés dans la vie politique, culturelle et sociale.*
- *Encourager la participation des retraités à des activités bénévoles socialement utiles.*
- *Favoriser le dialogue et l'entraide entre toutes les générations.*

Activités au sein de la section de la Gruyère

- *Sortie annuelle.*
- *Diverses conférences très instructives concernant les affaires sociales, culturelles et économiques concernant les retraités.*
- *Visite d'entreprises.*
- *Balades à pied, découverte de la nature.*
- *Soirée de la St Sylvestre ou autre.*

Adhésion

Les personnes souhaitant adhérer à notre association peuvent envoyer leur inscription à la Fédération fribourgeoise des retraités, case postale 418, 1630 Bulle, ou à M. Willy Morand, 1661 Le Pâquier (026 912 50 32).

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux lors de nos prochains rendez-vous. ».

*Signatures : G. Delacombaz, président
F. Gaillard, secrétaire*

4.

Fédération fribourgeoise des retraités, section de la Gruyère



5.

« Pro Senectute Fribourg » - Service de déclaration d'impôt pour les plus de 60 ans



Service de déclaration d'impôts

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg
Où ? Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Villars-sur-Glâne
Quand ? Du 15 janvier 2009 au 30 avril 2009
Coûts ? Fr. 50.-- pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.-- pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas de biens immobiliers loués, pas de titres).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne - tél. 026 347 12 40
Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30 heures. »

6.

Divers

- *Transports publics - Abonnement Flexicard - CFF-TPF*



Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la **Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamont, à Villars-sous-Mont** ; leur prix est de **35 fr. par jour et par unité**. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et d'autres compagnies de transport.

- La cafétéria précitée est ouverte tous les jours de 09.00 à 17.30 heures (tél. 026 928 44 45).
Site Internet

Le conseil communal vous invite à consulter le site : www.grandvillard.ch.

Vous y trouverez également le présent document, sous la rubrique « Bulletins d'information ».

☆☆☆

*Le Conseil communal de Grandvillard vous attend
à la prochaine assemblée fixée au*

mercredi 26 novembre 2008, à 20.00 heures.

*Il profite du présent bulletin pour vous souhaiter, d'ores et déjà, de
bonnes fêtes.*

Il forme des vœux pour l'an nouveau.



Fermeture du Bureau communal pendant les fêtes de fin d'année

Pendant les fêtes de Noël, le Bureau communal sera fermé du lundi 22 décembre 2008 au vendredi 2 janvier 2009 inclus.

Le conseil communal

Annexe : récapitulation des budgets de fonctionnement et des investissements 2009